



PROCES-VERBAL

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du restreinte du : **03/09/2024**

à : **10H00**

Présidence : **Michel LALUQUE**

Présents : **Benoit LAINE – Eric DEMAISON – Florian VINCENT**

Objet : Charte du parent responsable

La mise en œuvre de cette charte, fait suite à l'engagement fait lors de l'AG électorale du 28/06/2024 d'éradiquer les incivilités constatées autour des terrains de football lors des plateaux et rencontres de jeunes.

La charte préparée par le groupe de travail est mise à jour suite aux remarques des participants.

Elle sera présentée lors du prochain Comité Directeur du District pour approbation.

Elle sera transmise aux membres de la commission du football d'animation pour prise en compte.

Il est décidé d'appliquer cette charte à l'ensemble des clubs ayant des équipes engagées en catégorie U7 et / ou U9.

En finalité, lors de l'Assemblée Générale du District du 27/09/2024, elle sera présentée aux clubs pour une mise en application au plus tard après les vacances de la Toussaint.

Les clubs seront dotés, lors de l'AG :

- de 2 chasubles « parent responsable »
- d'une copie de la charte pour affichage
- d'une copie de l'affiche « L'école de football / Le foot d'animation » pour affichage

Le président